

Assemblée Générale Annuelle Mixte Extraordinaire et Ordinaire VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR

Paris, le 12/09/2022

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Notre **Assemblée Générale annuelle** se déroulera le **vendredi 14 octobre 2022 de 14h30 à 18h**, lors des **Quatrièmes Rencontres de la Médiation** organisées par le Centre de médiation AMI MEDIATION, à 06000 ANTIBES – Les Espaces du Fort Carré d'Antibes-Juan-les-Pins

Nous joignons à la présente invitation le Livret d'accueil du colloque dans lequel vous trouverez toutes informations utiles (programme, plan, modes de transport, hébergement).

Accueil à 14h et début de notre AG à 14h30 sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil par Romain CARAYOL, Président de la FFCM
 - De la compétence de l'assemblée statuant en la forme extraordinaire :
2. Rapport du Président
3. Adoption du nouveau texte des statuts
 - De la compétence de l'assemblée statuant en la forme ordinaire :
4. Rapport moral du Président
5. Présentation des comptes annuels 2021 par Madame Dominique GANTELME, trésorière et Denis VERREY, trésorier adjoint
6. Approbation des comptes annuels 2021 – affectation du résultat 2021
7. Elections au conseil d'administration (article 11 des statuts) : présentation des candidats par eux-mêmes
8. Désignation des Membres d'Honneur, sur proposition du Président.
9. Désignation des Présidents d'Honneur, sur proposition du Président.
10. Perspectives et actions de la FFCM
11. Divers

Chaque point à l'ordre du jour fera l'objet d'un débat et d'un vote

Conformément à l'article 16 des statuts, il est rappelé que :

L'Assemblée Générale délibère valablement à la majorité absolue des membres présents ou représentés, quel qu'en soit le nombre.

Les personnes morales adhérentes disposant d'un effectif de moins de 40 médiateurs auront droit à une voix. Les personnes morales adhérentes disposant d'un effectif de plus de 40 médiateurs auront droit à deux voix.

Tout membre votant peut se faire représenter par un autre membre votant de son choix auquel il aura, préalablement, donné son pouvoir.

Nul ne peut disposer de plus de trois pouvoirs.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises avec un quorum de la moitié des membres votants et à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau dans les quinze jours qui suivent et doit être tenue au plus tard dans les deux mois de la convocation.

Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La majorité requise est alors des deux tiers des membres présents ou représentés.

Pour participer aux votes, votre centre devra être à jour de ses cotisations, à savoir pour l'année 2022 380€ et de 190€ les deux premières années d'adhésion (antérieure au mois d'octobre de l'année en cours).

Le Conseil d'Administration (article 11 des statuts de la FFCM) :

1. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres au moins et de vingt et un membre au plus.

2. Les administrateurs du Conseil d'administration sont élus à la majorité absolue par l'assemblée générale pour 3 ans renouvelable une fois.

A l'issue du mandat des administrateurs élus avant la révision des statuts, leur mandat ne pourra être renouvelé que pour 3 ans.

3. Tout candidat à la fonction d'administrateur devra être membre d'un centre adhérent depuis deux années de la F.F.C.M. et à jour de ses cotisations. Le Centre adhérent devra avoir un siège social. Seul ledit siège social sera pris en considération sans considérer les délégations ou filiales. Chaque Centre ne pourra présenter qu'un seul candidat. Le candidat devra déposer sa candidature selon les conditions fixées par le règlement intérieur quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale

A ce jour, les Administrateurs sont au nombre de 17 :

BLARD	PierreJean	pour Centre Yvelines Médiation CYM 78
BOMPOINT LASKI	Claude	pour Bayonne Médiation 64
CARAYOL	Romain	pour AME
DUVERNOY	Claude	pour Médiation en Seine 92
GANTELME	Dominique	pour CNPM
GERARD-FARCHINI	Fanny	pour ATLANTIQUE MEDIATION
HONTAS	Philippe	pour BORDEAUX MEDIATION
LOPEZ	Gilles Robert	pour CNPM
ALBRIEUX	Françoise	pour CIMA LYON
VERNAZ	François	pour CEMA 28

VERREY	Denis	pour MEDIATION NET
WAHL	Martine	pour CMIM
GUGLIERMINE	Sylvanna	pour Pôle Sud MEDIATION
JAMET	Chantal	pour AMI MEDIATION
DUPARC	Emmanuelle	pour IEAM
BASSO	Eric	pour MARSEILLE MEDIATION
BOYADJIAN	Erick	pour Centre de Médiation TOULOUSE PYRENEES

Les Administrateurs en fin de mandat, non renouvelables, sont :

BLARD	PierreJean	pour Centre Yvelines Médiation CYM 78
BOMPOINT LASKI	Claude	pour Bayonne Médiation 64
DUVERNOY	Claude	pour Médiation en Seine 92
GANTELME	Dominique	pour CNPM
LOPEZ	Gilles Robert	pour CNPM
VERNAZ	François	pour CEMA 28

Les Administrateurs en fin de mandat, renouvelables et candidats à leur renouvellement, sont :

ALBRIEUX	Françoise	pour CIMA LYON
----------	-----------	----------------

Un appel à candidature est lancé.

Tout candidat à la fonction d'administrateur devra adresser, par mail, au Président de la FFCM et au Bureau une lettre de motivation, son curriculum vitae, tout justificatif utile et se déclarer candidat quinze jours au moins avant l'Assemblée Générale

Bien amicalement.

Romain CARAYOL
Président
president@ffcmediation.org

PJ : Nous joignons à la présente invitation :

- Le Livret d'accueil du colloque dans lequel vous trouverez toutes informations utiles (programme, plan, modes de transport, hébergement).
- Un modèle de pouvoir